

LE MARTELAGE, UN ACTE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Guillaume Larrière, chargé de communication à l'agence interdépartementale de Fontainebleau de l'ONF

Lors d'une promenade en forêt domaniale de Fontainebleau, il arrive d'apercevoir des interventions sylvicoles. Faisant partie de la vie de la forêt, elles ne sont pas pour autant le fruit du hasard. En effet, chaque année, les forestiers de l'Office national des forêts parcourent le massif pour sélectionner les arbres à prélever et à conserver. C'est ce qu'on appelle le martelage, étape déterminante pour la forêt, préalable à la vente des bois et véritable garantie d'une gestion durable.

SITUÉ AUX PORTES DE LA CAPITALE, à proximité de zones fortement urbanisées, le massif forestier de Fontainebleau, d'une surface de 20 000 hectares, constitue un espace de nature et de détente très apprécié par la population. Géré par l'Office national des forêts, il accueille, chaque année, près de 17 millions de visites et contribue à la conservation des paysages, à la sauvegarde des milieux naturels et des espèces animales ou végétales.

Depuis toujours, ce patrimoine vivant, que l'on croit naturel et stable, fait l'objet d'interventions sylvicoles de la part de l'homme pour satisfaire les besoins du présent tout en gardant le maximum d'options pour l'avenir. Ainsi, en poursuivant l'action de plusieurs générations de forestiers, l'ONF s'attache à mobiliser du bois pour répondre à la demande sociétale, tout en assurant la pérennité du milieu et le bon renouvellement des peuplements forestiers. La forêt de Fontainebleau fournit du bois de qualité à une filière riche d'emplois (400 000 emplois en France) qui participe au dynamisme et au développement de nos territoires. Chaque année, la production s'élève à environ 40 000 m³. En France, l'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels, commercialise environ 40 % du bois mis sur le marché.

Un cadre pour la gestion forestière

Toutes ces actions entreprises en forêt de Fon-

tainebleau ne se font pas au hasard. Rigoureusement encadrées et organisées par un ensemble de documents réglementaires qui garantissent une gestion durable, elles résultent, notamment, d'un document de programmation ; l'aménagement forestier. Établi, localement, en concertation avec les élus et les associations puis approuvé par le ministre en charge des forêts, cette feuille de route constitue l'outil de gestion de la forêt pour une durée de quinze à vingt ans. Celui-ci détermine, en l'occurrence, les grandes orientations stratégiques (poids respectif donné à la mobilisation des bois, l'environnement et l'accueil du public), les choix techniques (essences, type de peuplement, mode de traitement) et planifie l'ensemble des interventions qui vont façonner la forêt de demain. Ainsi, grâce à ce document, les forestiers savent quels sont les coupes et les travaux à réaliser chaque année sur le massif. Des visites régulières sur le terrain permettent de valider, de réajuster et voir la liste des parcelles concernées par la récolte de bois ; il s'agit de « l'état d'assiette annuel des coupes ».

Désigner les arbres à récolte, le martelage

Lorsqu'une coupe est décidée dans une parcelle, les forestiers désignent les arbres, destinés à la vente que le bûcheron repérera et abattra le moment venu : c'est l'opération de « martelage ». Cette activité, majeure et régulière de la gestion

patrimoniale se déroule principalement, d'octobre à avril et mobilise, au plus près du terrain, l'ensemble des agents patrimoniaux. Sur le massif de Fontainebleau, ce sont vingt agents qui sont concernés. Généralement organisés en équipe de cinq personnes et sous l'autorité d'un directeur de martelage, ils doivent couvrir l'ensemble des parcelles programmées annuellement.

Avant de commencer le martelage, l'équipe se retrouve pour préparer la désignation. À cette occasion, l'agent, responsable du secteur, donne les objectifs de l'opération et les caractéristiques de la parcelle qui doit être, ensuite, parcourue



Préparation de la désignation

dans sa totalité.

Afin d'y repérer tous les arbres, les forestiers se déploient « en virée », le long de la parcelle et avancent, à l'intérieur, légèrement décalés les uns des autres afin que chaque agent puisse prendre compte les choix de ses collègues.



Progression en virée

Les arbres à prélever sont alors marqués à l'aide d'un outil traditionnel, le marteau forestier, ou bien, à la peinture. D'un côté une hachette et de l'autre la marque « Administration forestière » (AF), ce marquage au marteau consiste à entailler l'écorce pour obtenir un « flachis », avant d'y frapper le poinçon AF, identifiant le propriétaire. Cette dési-

gnation est un geste répétitif qui induit des chocs et des vibrations pouvant être à l'origine de troubles musculaires chez certains forestiers.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la peinture tend à la remplacer et est de plus en plus utilisée. Les couleurs portées sur les arbres varient en fonction des choix. En effet, les couleurs chaudes (rouges, orange, jaune) désignent les arbres à abattre et les couleurs froides (blanc, vert, bleu) sont utilisées pour ceux à préserver (semenciers, arbres bio, arbres remarquables, etc.).

Le marteau reste, quant à lui, employé, en complément de la peinture, pour les produits de grand diamètres c'est-à-dire de 35 cm et plus.

Les arbres sélectionnés sont toujours marqués de deux empreintes : la première, sur le tronc à hauteur d'homme (« au corps »), bien visible et la deuxième au niveau du sol (« au pied »).

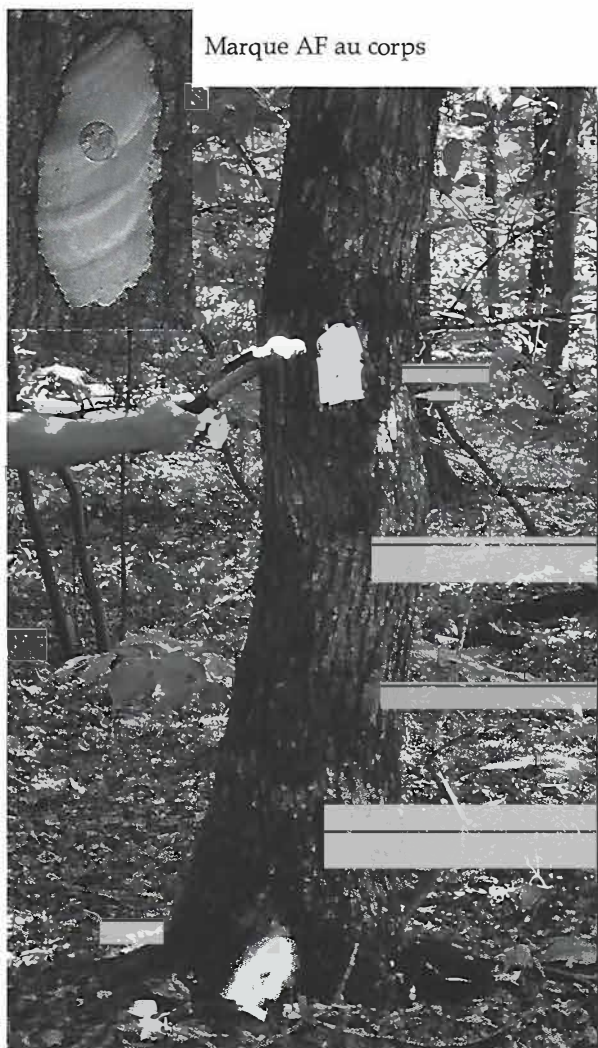


Outils du martelage

Lors de l'exploitation, le bûcheron est tenu de faire son trait de scie au dessus de cette marque afin de pouvoir vérifier sur la souche, après coupe, que seuls les arbres identifiés ont bien été exploités.

Choisir les arbres, jouer avec la lumière...

La décision de conserver ou non un arbre s'effectue selon plusieurs critères (sylvicoles, biologiques, économiques) dont l'objectif est de favoriser l'apport de lumière pour offrir les bonnes conditions de croissance et d'installation aux jeunes semis et aux arbres d'avenir. En pratique, le marteleur, en identifiant tous les arbres, repère ceux qui sont à maturité, dépérissants ou en concurrence à exploiter ; puis il juge ceux, qu'il faut garder, qui présentent le meilleur potentiel et sont les mieux adaptés aux conditions écologiques.



Marque AF au corps

Marquage au corps et au pied

Une fois martelé, il relève l'essence, la qualité, la hauteur et mesure son diamètre à une hauteur de 1,30 mètre à l'aide d'un compas forestier. Toutes ces informations sont enregistrées dans un terminal de saisie (TDS) numérique puis transmises à une base de données. Celle-ci permet de connaître la composition et les caractéristiques des coupes (nombres d'arbres, volumes, etc.) mais aussi d'estimer la valeur financière en vue de la commercialisation prochaine des bois.

Ces boîtiers numériques enregistrent également la localisation des arbres, à conserver, présentant un intérêt au titre de la biodiversité (arbres morts sur pied, arbres à cavités, arbres à champignons, à fissures...).

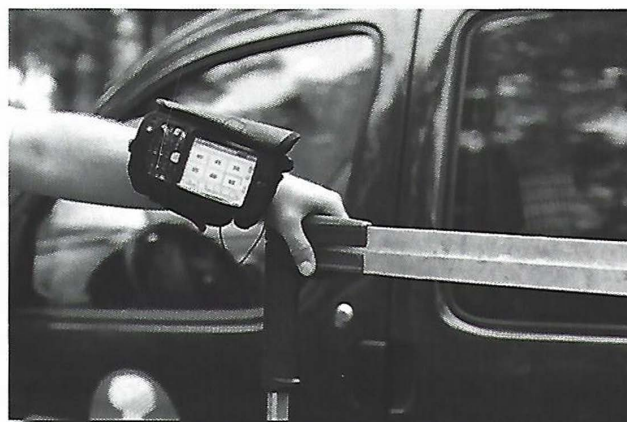
Pendant le martelage, le forestier établit, également, les obligations et les modalités particulières

à suivre lors de l'exploitation, dans le strict respect du milieu forestier et notamment du paysage : délais et périodes d'intervention, voies réservées à la circulation des engins forestiers (tracteurs, débardeurs), protection des sols, places de dépôt des bois, remise en état des chemins empruntés...



Caractéristiques d'un arbre martelé

Une fois vendus, les produits issus des interventions sylvicoles seront utilisés comme bois d'œuvre, bois d'industrie où bois d'énergie qui, transformés, connaîtront des usages variés : bâtiments, charpentes, parquets, tonnellerie, ameublement ou encore chauffage, etc. ■



Numérisation des données

